



Permis a point loi fracaise et europeenne

Par **albani gilles**, le **03/09/2010 à 18:43**

Bonjour,

J'ai obtenu mon permis en 1979, ai-je des points ou pas ? La loi est-elle rétroactive ? Si quels recours avons-nous ?

Merci de me répondre avec des choses simples, ex loi x ou y article 1 ou2 merci.

Par **amajuris**, le **03/09/2010 à 20:34**

bjr,

question maintes fois relatée sur ce site ou vous trouverez les renseignements demandés. le permis à point s'applique à tous les permis y compris à ceux délivrés avant la création de ce système.

la loi peut être rétroactive dans certains cas, un des cas c'est lorsque la rétroactivité de la loi est prévue à sa création.

cdt

Par **Tisuisse**, le **03/09/2010 à 22:33**

Bonjour,

J'ai écrit et édité un post-it spécial sur ce sujet sur ce même forum de droit routier. Merci de

vous y reporter.

http://www.experatoo.com/code-de-la-route/points-retires-permis-obtenu_56439_1.htm